



Diffusé par la Direction de Communication

COMPTE RENDU

41^{ème} REUNION

CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 24 juillet 2020



Juillet 2020



Vendredi 24 juillet 2020.

C'est en ce jour que le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHI-LOMBO a présidé la 41^{ème} réunion du Conseil des Ministres, dont l'ordre du jour prévoyait les points ci-après :

- I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;
- II. Points d'informations;
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres;
- IV. Examen et adoption des dossiers.

I. DE LA COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Le Président de la République a fait sa communication sur deux points :

1. Suivi des dossiers opposant la République Démocratique du Congo à des particuliers devant les instances judiciaires internationales ;
2. Nécessité d'enrayer la dépréciation du Franc congolais.

• S'agissant du premier point, le Président a été informé de l'existence de plusieurs litiges en procédure de fond ou en exécution forcée actuellement pendants devant les instances judiciaires internationales.

A ce sujet, le Chef de l'Etat a déploré le fait que des arrangements à l'amiable n'aient point été privilégiés en ces occasions, ni des provisions d'honoraires d'avocats payés en temps utiles, avec toutes les conséquences que cela implique de préjudiciable pour les intérêts du pays.

C'est pourquoi le Président de la République a instruit le Ministre ayant la justice dans ses attributions et le Ministre des Finances de prendre, toutes affaires cessantes, les dispositions nécessaires pour régler ces problèmes.

Etant donné que la RDC est en programme avec les Institutions de Bretton- Woods, il y a lieu de veiller à ce que toutes ces procédures n'affectent pas les créances octroyées à la RDC par lesdites Institutions, ce qui serait une catastrophe pour l'image de la RDC et pour son économie.

• En ce qui concerne le deuxième point, le Chef de l'Etat a indiqué que le pouvoir d'achat de nos compatriotes, principalement les couches sociales les plus vulnérables et les masses populaires laborieuses qui subissent de plein fouet la dépréciation monétaire, continue de baisser depuis un certain temps.

Le Chef de l'Etat a réitéré à ce sujet l'instruction qu'il avait déjà donnée au Premier Ministre de veiller à ce que le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo qui ont la responsabilité de la stabilité de notre monnaie, prennent les mesures appropriées pour arrêter la dépréciation de celle-ci.

Le Président de la République a manifesté sa détermination à s'impliquer personnellement dans le règlement de ce dossier, en exigeant un rapport hebdomadaire à ce sujet.



II. DES POINTS D'INFORMATIONS.

II.1. Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières.

Le Vice-premier Ministre a informé le Conseil des Ministres sur les points suivants :

II.1.1. : Etat d'esprit de la population

Il est caractérisé par les principaux faits décrits ci-dessous

1.1.1. Accueil favorable par la population concernant les mises en place opérées au sein des FARDC et de la Magistrature ;

1.1.2. Accueil favorable de la fin de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Chef de l'Etat ;

1.1.3. Préoccupations de la population concernant la dépréciation du Franc congolais face au Dollar américain.

II.1.2. : Situation Sécuritaire

La situation sécuritaire est relativement calme sur toute l'étendue de la République. On notera cependant que certains groupes armés réfractaires au désarmement se sont illustrés par des attaques contre des civils et des positions des FARDC dans les provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu où ils ont été repoussés par les forces loyalistes.

II.1.3. : Fonctionnement des Institutions Provinciales

Il règne une tension à Kindu, dans la province de Maniema, à la suite d'une motion de censure initiée par 11 députés provinciaux à l'encontre du Gouverneur, accusé de mégestion et de léthargie administrative.

II.1.4. : Manifestations publiques

Le Comité Laïc de Coordination a organisé le dimanche 19 juillet une marche pacifique contre l'entérinement de la candidature de Monsieur Ronsard Malonda à la tête de la CENI par l'Assemblée Nationale. Un mémorandum a été lu à cette occasion.

La Police a réussi à disperser la manifestation pour faire respecter les mesures d'interdiction de manifester prises par les autorités.

II.1.5. : Criminalité et banditisme

Le phénomène de kidnapping avec demande de rançon continue à s'observer dans certaines provinces dont le Maniema, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

Les services de sécurité sont sur les traces des auteurs de ces actes odieux.



II.1.6. : Situation sociale

Dans la Province du Sud-Kivu, on note la menace de grève brandie par le syndicat des enseignants du secteur public qui conditionnent la reprise des cours au paiement de leurs collègues « Non Payés » et à la suppression des « Zones Scolaires ».

II.1.7. : Conflits relatifs aux délimitations administratives internes et interprovinciales

On observe ça et là ce type de conflits, souvent porteurs des germes d'embrasement et d'atteinte à l'unité nationale.

A ce sujet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a pris l'initiative de l'envoi sur terrain des équipes d'experts, appuyées par des géographes et topographes spécialisés dans le règlement de ce genre de conflits, pour faire respecter les limites existantes.

II.2. Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants

II.2.1. Situation sécuritaire du pays

Le Ministre de la Défense a indiqué que la situation générale demeure relativement calme et globalement sous contrôle sur l'ensemble du Territoire National, nonobstant les foyers d'insécurité isolés existant dans quelques territoires de la partie Est du pays que nos Forces Armées s'emploient à éradiquer inlassablement.

L'Armée poursuit ainsi sans relâche la traque des forces négatives qui opèrent dans quelques territoires de l'Est du pays, notamment les groupes ADF/MTN, MAÏ-MAÏ MAZEMBE, CODECO et autres.

Ces initiatives ont abouti à la réduction sensible des capacités opérationnelles des terroristes ADF et autres, et à des redditions continuelles, ainsi qu'au démantèlement de principaux bastions.

II.2.2. Moral des troupes

Les Forces Armées ont salué les récentes nominations et la mise en place opérées au sein des FARDC par le COMMANDANT SUPREME.

II.2.3. Situations particulières dans certaines zones de défense

2.3.1. : Haut-Katanga

Les mouvements de permutation des unités vers d'autres Régions Militaires se poursuivent avec au préalable une période de recyclage au Centre d'Instruction de Kamina.

2.3.2. : Tanganyika (Litige frontalier RDC/Zambie)

Le Ministre de la Défense a informé le Conseil sur les derniers développements du litige frontalier entre la RDC et la Zambie.



Après examen du contentieux frontalier qui oppose la Zambie à la République Démocratique du Congo, la SADC saisie par la RDC vient de décider que les localités de Kibanga et de Kalubamba font partie de la République Démocratique du Congo.

Il a été donné 7 (sept) jours à l'Armée Zambienne pour évacuer ses troupes.

A l'annonce de cette nouvelle, le Président de la République a réitéré le souhait de voir les Africains unis et rassemblés autour de multiples défis à relever.

2.3.3. : Territoire de LUBERO

Le Gouvernement continue d'enregistrer des redditions des combattants MAÏ-MAÏ FPP-AP.

2.3.4. : Besoins de l'Armée

Ces besoins ont été exprimés par le Ministre de la Défense.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le relevé des décisions de la 40^{ème} réunion du Conseil des Ministres du vendredi 17 juillet 2020 a été adopté.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (04 dossiers)

IV.1. Ministre de la Santé Publique (01 dossier)

Le Ministre de la Santé a exposé sur l'évolution de la pandémie COVID-19 et celle de l'épidémie à virus EBOLA

IV.1. 1. : COVID-19 1.1.1.: Situation épidémiologique au 21 juillet 2020

- Cumul des cas : 8.626
- Nombre des décès : 197
- Personnes guéries : 4.790

1.1.2. : Localisation des cas

Kinshasa (85%), Kongo-Central, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Nord-Kivu, Lualaba, Ituri, Haut-Uélé, Tshopo, Kwilu, Sud-Ubangi, Equateur, Haut- Lomami, Kasai et Kwango.

N.B. : La province du Kasai vient d'être touchée par un cas.

1.1.3. : Faits saillants

- Déclaration par le Chef de l'Etat de la mesure de levée de l'état d'urgence sanitaire depuis le 21 juillet 2020 ;
- Menace de grève des prestataires de santé dans le Kongo Central.

Ils réclament le paiement de leurs primes.



IV.1.2.: Maladie à virus EBOLA à Mbandaka

1.2.1. : Situation épidémiologique

- Cumul des cas : 62
- Décès : 27
- Guéris : 19

1.2.2. : Localisation des cas

Bikoro, Bolomba, Iboko, Mbandaka, Wangata, Lotumbe et Ingende.

1.2.3. : Faits Saillants

Vaccination de 10.916 personnes du 05 juin 2020 au 12 juillet 2020.

IV.2. Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget (01 dossier)

1. : Mobilisation des recettes de l'Etat par les régies financières

Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a fait part au Conseil des conclusions auxquelles la Commission Interministérielle Economie et Finances a abouti, après avoir examiné les causes de la faible mobilisation des recettes de l'Etat par les régies financières.

Les responsables des dites régies (DGDA, DGRAD et DGI), entendus sur le sujet, ont donné les raisons de la baisse de performance de leurs régies respectives et proposé, à la demande de la Commission, des pistes de solutions.

Il ressort de leurs explications, que les difficultés rencontrées sont à la fois d'ordre endogène et exogène.

L'ensemble des mesures proposées, leur nature, les services devant intervenir pour leur résolution ainsi que les délais d'exécution ont été suggérés.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a proposé au Conseil des Ministres de les approuver. Après débats et délibération, le Conseil a adopté les mesures proposées. Il a été décidé par ailleurs d'inscrire à chaque Conseil des Ministres, le point concernant l'exécution des mesures proposées.

IV.3. Ministre de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers (02 dossiers)

Le Ministre a soumis à l'approbation du Conseil les dossiers suivants adoptés en Commission Interministérielle spéciale socio-culturelle :

1. Organisation des enquêtes sur les spécificités provinciales et locales en vue de l'élaboration de la stratégie sectorielle de la formation professionnelle en RDC ;
2. Note d'information relative au projet pilote « KIN-EMPLOI ».



A) De l'Organisation des enquêtes sur les spécificités provinciales et locales en vue de l'élaboration de la stratégie sectorielle de la formation professionnelle en RDC.

La République Démocratique du Congo dispose d'une large population jeune et en constante augmentation. C'est ainsi que près de un à deux millions de personnes sont déversées chaque année sur le marché de l'emploi. Elles sont pour la plupart sans qualification particulière en adéquation avec la demande du monde du travail, et ce pour plusieurs raisons.

C'est pourquoi le Ministre de la Formation professionnelle envisage de mener des enquêtes sur terrain de nature à aider la récolte des données spécifiques permettant de cerner la problématique de la formation à l'emploi dont le monde du travail a besoin.

Les enquêtes concernées devraient se dérouler sur dix (10) jours sur l'ensemble du territoire national, tandis qu'un atelier de validation du document y relatif les sanctionnera.

Les partenaires traditionnels que sont l'UNESCO et le BIT sont disposés à financer ces enquêtes sur onze (11) provinces. Le Gouvernement de la République est appelé à financer les enquêtes pour les provinces restantes.

Ces enquêtes devront, au final, être validées par une commission ministérielle multisectorielle, à laquelle se joindront, in fine, des représentants des partenaires sociaux.

B) Du Projet pilote «KIN-EMPLOI».

Il s'agit d'un projet en faveur des jeunes désœuvrés de Kinshasa, initié par le Ministère avec l'appui technique et financier de la Coopération Belge d'un coût de dix (10) millions de dollars américains, dont la contrepartie pour l'Etat congolais qui était fixée à 3%, soit USD 286.000, a été ramenée à USD 186.507, soit 1,67%.

Ce projet consiste à prendre en charge, sur une période de 3 à 6 mois, la formation professionnelle des jeunes en difficultés sociales et professionnelles dans différents domaines (Hôtellerie, Restauration, Tôlerie, Mécanique-auto, Bâtiment, Electricité, Informatique, Coupe- couture, etc.).

Dans un premier temps, cette formation qui concernera les communes ciblées comme à caractère urbano-rural et à forte vulnérabilité, sera proposée à un échantillon de 500 jeunes dits « Enfants de la rue », non scolarisés et/ou déscolarisés, avec ou sans diplôme, âgés de 16 à 35 ans, de même que les personnes vivant avec handicap.

Ce projet vise donc, entre-autres à assurer l'apprentissage des jeunes vulnérables, à les rendre autonomes, à lutter contre le chômage de masse et à réduire les comportements déviants en milieu urbain consécutifs à la pauvreté. Le Ministre sollicite le décaissement de cette somme pour l'exécution dudit projet.

Après débats et délibération, le Conseil des Ministres a adopté ces deux dossiers et autorisé leur financement.



Diffusé par la Direction de Communication

Commencée à 12h00', la réunion s'est terminée vers 17h45'. Je vous remercie.

David-Jolino DIWAMPOVESA-MAKELELE MA-MU ZINGI
Ministred'Etat,MinistredelaCommunicationetMédias
Porte-ParoleduGouvernement